

Représenter et accompagner les réseaux d'insertion



**CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE PLACE  
AVEC ET POUR TOUS LES JEUNES**

L'Union nationale des Missions Locales (UNML), association loi 1901 créée en 2003, a une double fonction : représenter le réseau national et être le syndicat d'employeurs de la branche des Missions Locales, des Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) et d'autres organismes d'insertion.

Les adhérents de l'UNML se sont regroupés pour faire valoir, dans une expression collective, leur volonté :

- **d'une action globale** pour l'insertion des personnes et tout particulièrement des jeunes ;
- **d'une action territorialisée** s'appuyant sur la volonté des élus locaux, des pouvoirs publics et des acteurs locaux de construire les solutions appropriées.

## LA REPRÉSENTATION DU RÉSEAU

L'UNML est une union représentative et fédératrice du réseau des Missions Locales et d'autres organismes d'insertion.

L'UNML a pour missions en sa qualité d'Union :

- d'être l'expression et d'assurer la représentation nationale de ses adhérents auprès de leurs différents partenaires, en particulier les pouvoirs publics, nationaux et européens ;
- d'être force de propositions dans la conduite des politiques publiques d'insertion ;
- d'être un centre de ressources au service de ses adhérents ;
- de développer des relations avec des structures aux objets similaires dans d'autres pays ;
- d'animer le réseau national des Missions Locales en organisant son action avec les associations ou unions régionales des Missions Locales, en lien avec le Conseil national des Missions Locales.



L'UNML, membre fondateur de l'Institut Bertrand Schwartz en 2011, poursuit son engagement auprès de l'Institut dans un objectif de capitalisation et de renouvellement de l'accompagnement et de l'action publique en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. [www.institutbertrandswartz.org](http://www.institutbertrandswartz.org)

## HISTORIQUE



Rapport de Bertrand Schwartz sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes



Création des premières Missions Locales et des PAIO



Parution de la Charte des Missions Locales



Création national des Missions Locales

## LE SYNDICAT D'EMPLOYEURS

L'UNML est le syndicat d'employeurs de la branche des Missions Locales Locales, qui représente plus de 12 000 salariés. À ce titre, elle est adhérente et membre de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) qui défend les intérêts des employeurs de l'économie sociale et solidaire.

**L'UNML a pour mission, en sa qualité de représentant des employeurs, de regrouper les associations et autres personnes morales à but non lucratif rattachées à la Convention collective des Missions Locales PAIO et autres organismes d'insertion, ainsi que celles décidant d'y adhérer, pour:**

- défendre leurs intérêts professionnels et assurer leur représentation ;
- informer, conseiller, accompagner et soutenir présidents et directeurs dans leur fonction d'employeur ;
- susciter, organiser et développer la qualification et la formation des salariés et bénévoles ;
- négocier avec les syndicats représentatifs de salariés pour faire évoluer la Convention collective nationale, dont l'objet est de définir et d'organiser les rapports employeurs et salariés de la branche (formation, emploi, rémunération, prévoyance).

## LA GOUVERNANCE ET LE SERVICE AU RÉSEAU

L'UNML est une association loi 1901 dont la gouvernance est assurée par des élus locaux et qui apporte des services à ses adhérents.

**Un Conseil d'administration, composé de 60 membres, représentant des 4 collèges :**

- Présidents ou administrateurs de Missions Locales et PAIO ;
- Présidents et administrateurs d'unions ; et associations régionales de Missions Locales ;
- représentants des organismes d'insertion sociale et professionnelle ;
- représentants des Maisons de l'emploi et des PLIE qui adhèrent uniquement à la fonction employeurs.

**Un Bureau d'une vingtaine de membres élus par le Conseil d'administration, parmi lesquels 4 vice-présidents.**

**L'UNML a pour mission, en sa qualité d'Union, d'apporter des services à ses adhérents grâce à son équipe de 10 salariés, en assurant notamment :**

- un service juridique aux adhérents ;
- la publication d'informations hebdomadaires sur le réseau et mensuelles sur l'actualité sociale ;
- l'animation de sites internet d'informations et de valorisation des actions du réseau ;
- la gestion de l'agrément Service Civique pour les Missions Locales.



## CHIFFRES-CLÉS 2014

**1 450 000**

jeunes en contact  
avec le réseau  
chaque année

**12 230**

professionnels  
de l'insertion des jeunes



**446**

Missions Locales

**4 609**

lieux d'accueil

**24**

associations  
ou unions régionales  
des Missions Locales

**464**

adhérents  
en 2014